



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2016 COMPTE-RENDU

Etaient Présents : Stéphane DELL'UNTO – Lionel PAULIN – Sylvie VACHET – Yves COGNET – Bernard CHOLET – Gilles MALSERT – Christian HOQUET – Aleth DETOT – Gilbert MORIN – Alain TRAPET – Sylvianne PAUL-MONCEAUX – Christian PARIS – Claude REMY – Dominique DUPONT – Jean-Marc BROCHOT – Jacques BARTHELEMY – François MARQUET – Gilles CARRE – Danielle BELORGEY – Louis-François MORIN – Marc JEANNIN – Gilbert RIGAUD – Michel CHEVRIER – Bernard MOYNE – Marie-Josèphe VACHET – Christophe LUCAND – Yves STIEFVATER – Anne SEGUIN – Mary QUINTALLET – Gérard TARDY – Nadine DUPREY – Samuel JEANNIARD

Etaient excusés : Thomas CAGNIANT suppléé par Stéphane DELL'UNTO – Gérard FRICOT – Michel PERSONNIER – Christian ROUSSEL – Philippe SOVCIK – François MILLET pouvoir François MARQUET – André ARZUR pouvoir Gilbert RIGAUD – Sophie GALLOIS pouvoir Yves STIEFVATER

Monsieur Christian PARIS a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2016

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2016 est approuvé à l'unanimité, avec quelques corrections.

FINANCES

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

Exposé :

Le Président présente aux membres du conseil communautaire, assisté par M. Ronan DURAND, le Directeur Général des Services, à partir d'un diaporama balayant tous les chapitres.

Le projet de budget principal 2016 a été établi sur la base d'un maintien des taux de la fiscalité directe locale, et à partir des excédents de 2015 favorables (421 414.68 € en fonctionnement et 96 736.08 € en investissement), en raison notamment de recettes fiscales exceptionnelles. A effectif constant, les dépenses de personnel (chapitre 0112) progressent de plus de 4%, essentiellement en raison de la hausse des taux de cotisations sociales et d'assurances et de l'augmentation du point d'indice décidée par l'Etat. Les dépenses de fonctionnement courant (chapitre 011) augmentent également de 116 000 €, mais des recettes spécifiques atténuent cette hausse. En section d'investissement, les principales dépenses sont constituées par le lancement de la 1^{ère} tranche de la réhabilitation du groupe scolaire Roupnel de Gevrey-Chambertin, et le solde de l'opération du pôle administratif. Un virement de la section de fonctionnement de 320 000 € permet d'équilibrer la section d'investissement.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu la présentation effectuée en séance par Le Président,

Après en avoir délibéré,

Adopte à la majorité, à la majorité par 34 voix pour et une abstention, le Budget Primitif Principal 2015, équilibré en dépenses comme en recettes pour un montant de 7 855 931 € en fonctionnement, et pour 4 388 765 € en section d'investissement. Le budget est adopté par chapitres.

Extrait des débats :

Christophe LUCAND regrette que l'Etat ne prenne pas plus en compte les efforts d'intégration par les EPCI de certaines compétences qui comportent les charges de personnel les plus lourdes, telles que le scolaire et le périscolaire. Il regrette également le poids extraordinairement lourd du prélèvement au titre du FPIC qui pèse sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et critique un dispositif qui frappe de manière aveugle et ne tient pas compte du poids des compétences transférées. Parallèlement, Christophe LUCAND observe le manque de dynamisme des recettes, dont la progression significative ne pourra maintenant se faire qu'à travers une extension des zones économiques.

Christophe LUCAND précise également que le projet de budget a tenu compte de la perspective d'une fusion des intercommunalités qui semble aujourd'hui irréversible, puisque Mme la Préfète a publié l'arrêté de secteur suite à l'avis favorable de la dernière CDCI.

Dominique DUPONT observe qu'une somme de 20 000 € est prévue en investissement au chapitre 204, au titre d'un fonds de concours pour la réhabilitation de la voirie d'accès à la plateforme bois énergie de Chamboeuf. Il s'étonne de cette inscription dont il souhaite contester le fondement, au regard notamment de la définition des voiries d'intérêt communautaire.

Christophe LUCAND, lui répond qu'il ne s'agit pour l'instant que d'un fléchage budgétaire, comme il s'y était engagé, et non d'une décision à proprement parlé. S'agissant d'un fonds de concours, la décision finale devra faire l'objet d'une délibération spécifique qui sera prochainement proposée au conseil communautaire, le débat et la décision pourront ainsi être pris en toute transparence.

FISCALITÉ MIXTE ADDITIONNELLE ET ECONOMIQUE : VOTE DES TAUX 2016

Le conseil communautaire,

Vu les éléments relatifs à la fixation de ces taux transmis par les services fiscaux, dont l'état 1259,

Vu le produit fiscal attendu des taxes directes locales (TH, TFB, TFNB, CFE) inscrit au budget primitif 2016 à hauteur de 2 664 239 €,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de maintenir pour 2016 les taux de la fiscalité mixte additionnelle et le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises de 2015, sans utilisation de la réserve de taux capitalisée, soit l'application des taux suivants pour l'exercice 2016 :

- Contribution Foncière des Entreprises : 22.00 %
- Taxe d'Habitation : 9.61 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 1.35 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 3.26%

Décide de ne pas utiliser le taux de réserve capitalisée de 0.08 pour la Contribution Foncière des Entreprises et de mettre en réserve un taux de 0.56 au titre de l'exercice 2016.

QUESTIONS DIVERSES – PROCHAINES SÉANCES

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La date de la prochaine séance du conseil communautaire sera définie en séance.